



RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'INFORMATIONS N° 194

BUREAU FÉDÉRAL PRESENTIEL – 17 DECEMBRE 2016

Le Secrétariat Général

Diffusion : Conseil d'administration, Membres d'honneur, Ligues Régionales, Direction Technique Nationale, Personnel Fédéral, Etienne Thobois.

Membres du Bureau Fédéral : David Angelats, Christian Barthel, Florent Chayet, Stéphanie Goeneutte, Magali Godin, Nathalie Huet, Aude Le Gallou, Jean-Michel Richard, Bach-Lien Tran.

Invités : Stéphane Corvée, Pierre-Emmanuel Panier.

Assistent : Céline Berton (DA), Pascal Bildstein (DirCom), Philippe Limouzin (DTN) et Alicia Volant (DF).

Excusé : Jean-Marc Serfaty.

Informations diverses et décisions

0/ Gestion de la réintégration de Richard Remaud dans son ministère de tutelle

Point d'information sur les échanges et l'accord final conclu avec le ministère des finances quant à la date de réintégration de Richard Remaud. Initialement demandée au 1^{er} décembre 2016, elle aura finalement lieu au 2 janvier 2017, faute de poste à pourvoir.

1/ Communication du président

Le président informe des derniers rendez-vous :

- Inauguration, le 10 décembre, du gymnase de la ville de Cholet soutenu par la FFBAD au travers du CNDS. Construction conjointe avec l'escalade. Le président précise que les 2 disciplines sont tout à fait compatibles dans un même lieu. La fédération d'escalade projetant, elle aussi, de construire une maison de l'escalade, il serait peut-être opportun d'envisager un projet de construction commun. Le sujet pourra être abordé lors de l'entretien prévu avec Jean-François Martins de la Mairie de Paris le 17 janvier prochain.
- Rendez-vous très enrichissant avec Etienne Thobois le 13 décembre : les thèmes de l'AFB (Association Francophone de Badminton) et du niveau 3 du cycle des Superseries 2018-2021 ont été abordés. Le président a confirmé à Etienne Thobois son souhait de le voir poursuivre sa mission de président de l'AFB. Richard Remaud, en tant que président de la fédération, assurait la fonction de trésorier de l'association ; il est donc remplacé par Florent Chayet.
- Déplacement à Dubaï :
 - RDV avec Yonex (M. Hiro) : le dossier avait été bien préparé en amont avec Pascal Bildstein et l'entretien s'est bien passé, dans une ambiance très vite détendue. La poursuite de la collaboration a été actée, avec une augmentation de la dotation de 100 000 euros.

Le président a ensuite été présenté aux membres de la fédération japonaise présents sur place.
 - RDV en 2 temps avec la BWF : un premier temps concernant les dossiers tels que le Sport Santé, le Badminton Citoyen .. etc avec Ian Wright et un second temps avec Poul-Erick Hoyer et Thomas Lund, le tout dans une très bonne ambiance.

Concernant la candidature de la France au prochain cycle des SuperSeries 2018-2021, il nous a été recommandé de se positionner sur un prize money à 750 000 \$ dès la première année. En effet, d'une part il y a beaucoup de candidats, plus que de places et, d'autre part, les revenus marketing complémentaires très importantes nous ont été confirmés. Les pays organisateurs pourront bénéficier d'à minima 2 wild cards (1 en SH et 1 en SD).

Une discussion s'est engagée au sujet de l'AFB, de son fonctionnement et de l'importance de l'impact de la Francophonie dans les relations avec le Ministère et la BWF. Chacun a pu s'exprimer sur le sujet. Le président précise qu'il prendra rendez-vous avec Etienne Thobois, spécifiquement sur ce sujet.

Le président soumet au vote du Bureau Fédéral l'engagement de la fédération à organiser un SuperSeries de niveau 3 avec un prize money de 750 000 \$ pour le cycle 2018-2021.

Le bureau fédéral, valide, à l'unanimité, l'engagement de la FFBA d à l'organisation d'un Superseries de niveau 3 avec un prize money de 750 000 \$ dès la première année 2018.

Le président indique également avoir rencontré la fédération anglaise et s'est engagé à modifier les règlements afin de permettre aux anglais jouant dans les interclubs français de participer à l'English County Challenge, l'équivalent de notre Championnat des Intercomités.

Le DTN précise que cette compétition n'a aucune finalité sur la Coupe d'Europe des Clubs. Suite à quelques interrogations, le DTN indique qu'il produira une note explicative à l'attention du Bureau Fédéral.

2/ Communication du DTN

2.1 La performance

Positionnement fort des acteurs à Dubaï.

Point d'information sur le Parcours de Performance Fédéral (PPF) qui va de l'identification à la reconversion :

- Blessure de Gaëtan fort ennuyeuse, ses prochains mois pourraient être compromis
- Classement : Brice 34^{ème}, Lucas 56^{ème}, les doubles fonctionnent très bien
- Lucas Mazur élu joueur de l'année Parabad – la fédération a envoyé le dossier de demande de délégation de haut niveau pour le Parabad
- Séminaire des Clubs Avenir (24 présents sur 30) : l'action auprès de ces clubs sera poursuivie et intégrée au PPF.
- Sudirman Cup 2017 aura lieu à Brisbane : la France ne peut pas gagner, elle peut, au mieux, être 16^{ème} car fonction du classement mondial. Le coût du déplacement est estimé à 35 000 euros, aussi la question a été posée à Poul-Erick Hoyer de la nécessité de la présence des français à cette compétition : il comprend tout à fait notre positionnement et ne voit pas d'inconvénient à ce que la France n'y participe pas, en sachant que cette décision n'aura aucun impact sur une éventuelle prochaine participation. Le DTN soumet au vote du Bureau Fédéral la non-participation de la France à la Sudirman Cup 2017.

Le bureau fédéral, vote, à l'unanimité, la non-participation de l'équipe de France à la Sudirman Cup 2017 à Brisbane.

2.2 Le développement

Point d'information sur les différents dossiers :

- Réunion des CTS le 30 novembre en présence du président qui a pu les rassurer sur le fonctionnement à venir de la fédération. Il a été décidé de positionner Cyrille Gombrowicz sur la vie des territoires : le travail est d'ores et déjà engagé, en collaboration avec Sylvain Sabatier et Nathalie Huet.
- Convention avec les joueurs
- L'écriture du PPF, d'ici le mois de mai, pour lequel le projet fédéral est obligatoire
- Voiron : création d'une salle spécifique et d'un pôle France : le DTN fait un rappel de l'historique de ce dossier. Des réunions auront lieu les 18 et 19 janvier avec l'ensemble des acteurs
- Positionnement de Peter Gade sur les territoires : il entame un tour de France des structures, accompagné de Fabrice Vallet et Christophe Jeanjean et sera à Dinard le 9 janvier, à Paris le 13 janvier ... etc

- La CO 2017 : le rendez-vous devrait avoir lieu à la mi-janvier. Cette année les dossiers RI et Parabad revêtent une importance toute particulière
- Le Championnat d'Europe UNSS en juin
- Rendez-vous avec Damien Chedanne de Sport Eté afin de clôturer le temps d'évaluation. Le partenariat est relancé.

Suite à sa participation à une réunion avec Thierry Braillard, Nathalie Huet précise certains points :

- Nécessité de définir les termes exacts « Haut-Niveau » ou « Haute Performance »
- CO 2017 : Il est demandé d'imprimer une version papier du dossier. Egalement, Thierry Braillard a indiqué que des fonds spécifiques seraient dédiés sur des actions ciblées telles que le Handisport (1 million d'euros au titre de l'héritage paris 2024) ou le suivi social des athlètes (2 millions d'euros)
- Voiron : à priori, de nouvelles compétences seraient attribuées aux Conseils Régionaux. L'information est à confirmer.

3/ Secteur Administratif

3.1 Note RH : poste de juriste

Présentation, par Céline Berton, de la note proposant la création d'un poste de juriste en CDI au sein de la fédération. Sonia Kaced a occupé ce poste depuis septembre 2015. Au regard du travail fourni et de la demande de plus en plus croissante des territoires dans différents domaines, un poste de juriste à plein temps apparaît comme nécessaire au bon fonctionnement de la structure.

Nathalie Huet souhaite que soit ajouté à la liste des missions le bilan des litiges. Elle précise qu'une communication spécifique devra être effectuée auprès des territoires concernant la création de ce poste.

La question des éventuels besoins en ressources humaines dans les autres secteurs est posée.

Le bureau fédéral, valide, à l'unanimité, la proposition de passage d'un CDD à un CDI au poste de juriste à compter du 1^{er} janvier 2017.

Céline Berton informe également le Bureau Fédéral du terme prochain du contrat d'emploi d'avenir d'Henda Traoré au sein de la fédération. Son poste étant devenu un poste à part entière et Henda produisant un travail satisfaisant, il est soumis au vote du Bureau Fédéral la pérennisation de son emploi.

Le bureau fédéral, vote, à l'unanimité, la proposition de pérennisation du poste d'Henda Traoré en tant que Secrétaire au sein de la fédération.

Enfin, Céline Berton informe le Bureau Fédéral de la demande de Fanny Pascucci de bénéficier d'une rupture conventionnelle de son contrat de travail à compter de mi-février, qui souhaite parfaire son anglais et partir à l'étranger quelques temps. Un entretien aura lieu prochainement avec Fanny

et des informations complémentaires seront transmises dans les semaines à venir.

3.2 Affaire Corvellec

Présentation de la synthèse sur l'affaire Corvellec : rappel de la chronologie des faits.

Au vue de la situation à début décembre, à savoir que le club du Vol en Bleu a supprimé les informations fédérales et le logo de la FFBaD de son site internet ainsi que son compte Facebook, le secrétaire général soumet au Bureau Fédéral :

- De surseoir aux décisions du Bureau Fédéral du 25 juin 2016 qui consistaient à :
 - La saisine de la commission disciplinaire de 1^{ère} instance
 - L'entame d'une procédure à l'encontre du club
- D'adresser un courrier au président du club ainsi qu'à Monsieur Corvellec afin de les informer de la situation tout en leur précisant que la FFBaD sera vigilante à leur encontre.

Le bureau fédéral, vote, à la majorité (1 abstention), les propositions du Secrétaire Général de surseoir aux décisions du BF du 25 juin 2016 et d'adresser un courrier au club les informant de la situation.

3.3 Le port de signes religieux et la pratique du sport

Présentation de la note par le Secrétaire Général. La FFBaD est fréquemment interrogée sur des questions liées au port du voile à l'occasion de la pratique sportive ; afin de prendre position, la fédération s'est penchée sur le positionnement des instances sportives et gouvernementales au niveau international et national.

Ainsi, le port du voile :

- Est autorisé lors des compétitions sportives par le CIO et certaines fédérations internationales
- Est prohibé dans l'espace administratif (Eta, collectivités locales et services publics)
- N'est pas expressément prohibé dans l'espace social (entreprises / associations)

Le Secrétaire Général souhaite connaître la position du Bureau Fédéral sur ce sujet afin d'être en mesure de répondre aux interrogations actuelles et futures.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

La vice-présidente, Nathalie Huet, propose d'adresser à l'ensemble des clubs un courrier reprenant les textes officiels, rappelant le Plan Citoyen, l'ouverture aux autres et la prévention de la radicalisation et du prosélytisme.

3.4 Nomination de membres d'honneur de la fédération

Au regard de l'investissement fourni par Pierre Chatellier et Jean-François Aninat depuis plus de 20 ans pour la fédération, le Secrétaire Général propose de les nommer Vice-Présidents d'honneur. Cette décision relevant du Conseil d'Administration, il est proposé se soumettre ces nominations au cours de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Le bureau fédéral, vote, à l'unanimité, la proposition du Secrétaire Général de soumettre au vote du Conseil d'Administration la nomination de Pierre Chatellier et Jean-François Aninat en tant que vice-présidents d'honneur de la fédération.

4/ Secteur Gestion

4.1 Déplacements sur les compétitions fédérales

Une note a été adressée au membre du Bureau mais elle n'a pas été validée. Aussi, il est décidé, dans un premier temps, de donner pouvoir au Trésorier, Christian Barthel, de juger de l'intérêt du déplacement des élus sur les compétitions fédérales.

Le dossier sera traité plus précisément dans les prochaines semaines.

Avant le déjeuner, le président souligne la présence de Peter Gade, accompagné de Fabrice Vallet.

5/ Secteur Communication / Marketing / Événementiel

5.1 Validation de Candidatures pour l'organisation des Championnats de France Parabad 2018 et la finale du TOP 12 2018

La fédération a reçu la candidature conjointe du comité 76 et du club BBC 76 à l'organisation du Championnat de France Parabad 2018. Toutefois, la visite par la fédération n'ayant pas encore été effectuée, la grille d'évaluation n'est pas remplie. Aussi, il n'est pas possible de présenter ce point aujourd'hui. Il sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Bureau Fédéral.

Pour la finale du TOP 2012 2018, 3 candidatures ont été reçues, dont une du Comité 42 qui avait déjà candidaté pour l'édition 2017. Cette candidature est soutenue par le Député Régis Juanico et présente l'avantage d'aider à développer un territoire « pauvre » en licenciés.

Le bureau fédéral, vote, à l'unanimité, la proposition de positionner le Comité 42 comme organisateur de la finale du TOP 12 2018.

Il est proposé de suggérer aux 2 instances qui n'ont pas été retenues de candidater pour l'édition 2019 de cette même compétition.

5.2 Organisation du Championnat de France des Comités 2016-2017

Présentation de la note concernant cette compétition par la vice-présidente du secteur. Il est rappelé que jusqu'ici, aucun organisateur pour la phase finale ne s'était fait connaître ; les premières phases qui débutent en janvier ne pouvaient donc pas avoir lieu.

Un candidat à l'organisation de cette compétition s'est maintenant manifesté mais le dossier n'a pas encore été étudié en détail.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

Un vote électronique sera lancé la semaine prochaine pour la validation de la candidature à l'organisation de la phase finale du Championnat de France des Intercomités.

Etant donné le nombre décroissant d'inscrits, l'intérêt faiblissant des comités pour cette compétition et le coût pour la fédération, une réflexion va être menée sur l'intérêt de son maintien pour les saisons à venir.

5.3 Carte de vœux 2017

Présentation de la carte de Vœux 2017 : l'agence propose d'utiliser les lettres BAD pour souhaiter une **Bonne Année Deux mille dix-sept**.

5.4 Championnat d'Europe Junior

Point d'information sur le Championnat d'Europe Junior : un rappel chronologique est effectué et la difficulté de trouver un organisateur est rappelée. Suite à de nombreux soucis rencontrés par le comité 77 malgré toute leur bonne volonté, il a été décidé de faire appel à d'autres éventuels organisateurs. Thierry Stempfel a fait savoir que le comité 68 était partant. Le Bureau Fédéral doit se positionner sur cette candidature.

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, la candidature du Comité 68 à l'organisation des Championnats d'Europe Junior, en lieu et place du Comité 77

6/ Secteur Haut-Niveau

6.1 Tournois internationaux Jeunes : validation d'une convention type à destination des clubs organisateurs (V3F, Talence, Aire sur la Lys) et de la CNA.

Présentation et validation de la convention. La question est posée de la légitimité par rapport à Badminton Europe. Le DTN prendra l'attache de BE la semaine prochaine.

7/ Secteur Territoires Durables

7.1 Dialogue de gestion : validation des soldes 2016 et attributions 2017

Présentation des documents relatifs au dialogue de gestion par la première vice-présidente. Elle rappelle les termes et modalités de ce dialogue de gestion.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, la validation du versement des soldes 2016, soit 25%, du dialogue de gestion.

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, le versement de 75% des attributions 2017 du dialogue de gestion.

7.2 Logiciel de cartographie Artique

Présentation de la note. La fédération dispose actuellement de plusieurs outils cartographiques mais constat est fait qu'ils sont peu utilisés car le temps de chargement des cartes est lent. La société Artique, détentrice du

logiciel, indique le problème vient de la technologie utilisée, à savoir Adobe Flash, qui sera d'ailleurs abandonnée fin 2017.

Suite à ces problèmes, la société Articque propose une solution basée sur des technologies récentes plus réactives, Atlas Web.

Il est décidé de prendre l'attache de personnes spécialisées afin d'avoir leur avis concernant les propositions tarifaires. Une négociation sera entamée avec la société Articque pour réduire le coût.

La vice-présidente propose que, sous réserve de cette réduction de coût et s'il est démontré qu'il n'existe pas d'autre solution, la fédération souscrira à la solution Atlas Web d'ici la fin de l'année.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, la proposition soumise par la vice-présidente Nathalie Huet.

7.3 Territoires Ultramarins et Compétitions internationales

Présentation de la note visant à donner des éléments nécessaires à une décision fédérale sur la question centrale : « Quels joueurs peuvent représenter un territoire ultramarin ? ».

2 critères sont proposés :

- résider dans un territoire ultramarin
- être licencié depuis au moins la saison précédente dans un club du territoire.

Un problème se pose concernant les joueurs originaires d'un territoire ultramarin mais résidant en métropole. Il est proposé la création d'une licence « Joueur Ultramarin Autorisé » (JUA), au 1^{er} septembre 2017.

Point d'information sur l'Océania.

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, les propositions de critères définissant le représentant d'un territoire ultramarin.

Le bureau fédéral vote, à l'unanimité, la proposition d'autoriser les joueurs ultramarins à avoir une double licence (création de licence Joueur Ultramarin Autorisé) délivré sur proposition conjointe du territoire et de la DTN, à compter du 1^{er} septembre 2017.

7.4 Maison du Badminton

Le projet initial et le point d'étape du dossier sont présentés au cours du débat exploratoire.

8/ Débat exploratoire sur la politique fédérale

La première vice-présidente, Nathalie Huet, pose le cadre de ce débat par un rappel des faits. La FFBaD a changé de président depuis le 12 novembre, le message des territoires doit être déchiffré. Même si 95% du projet fédéral ont été approuvés, il convient de s'interroger sur ce que la fédération doit faire du projet et comment fédérer les territoires, comment s'organiser d'ici la prochaine assemblée générale.

Présentation des projets d'organigramme, version 1 et version 2. Le choix est fait de la version 1.

Point sur la mise en place des commissions.

Chacun s'est exprimé sur le sujet.

Le bureau fédéral valide, à l'unanimité, la proposition de modifier le Conseil d'Administration du 14 janvier en Bureau Fédéral.

Fin de la séance à 17h.